

## Liste des servitudes

### Commune de Vineuil-Saint-Firmin

Code	Nom	Gestionnaire de SUP
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier	
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation	
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation	
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres	
A7	Forêts de protection	
A8	Travaux de boisement et reboisement	
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	<b>Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)</b>
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits	<b>Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)</b>
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles	
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain	
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée	
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air	
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires	
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux	
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération	
EL2	Servitudes en zones submersibles	
EL3	Servitude de halage et de marchepied	
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques	
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes	
EL7	Servitudes d'alignement	
I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression	
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	<b>GRTgaz</b>
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	

I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques	
I6	Servitudes concernant les mines et carrières	
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz	
I8	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés	
I9	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur	
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières	
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées	
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	
PT2LH	Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	<b>Agence Nationale des Fréquences (ANFR)</b>
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	
PT4	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public	
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	
T4	Servitudes aéronautiques de balisage	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	
T6	Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	

## **Commune de Vineuil-Saint-Firmin**

### **Servitudes d'Utilité Publique (SUP)**

#### **Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits (AC1) :**

- Château de Saint-Firmin et ses annexes à Vineuil-Saint-Firmin (*inscription par arrêté du 15 avril 1988*) ;
- Domaine du château de Chantilly (*classement par arrêté du 30 décembre 1988*) ;
- Église de Vineuil-Saint-Firmin (*inscription par arrêté du 13 février 1970*) ;
- Faisanderie d'Apremont à Vineuil-Saint-Firmin (*inscription par arrêté du 1er février 1988*) ;
- La Faisanderie à Chantilly (*inscription par arrêté du 05 novembre 1975*) ;
- Ferme de la Ménagerie à Vineuil-Saint-Firmin (*inscription par arrêté du 1er février 1988*) ;
- Maison Saint-Pierre à Vineuil-Saint-Firmin (*inscription par arrêté du 15 avril 1988*) ;
- Pavillon de Manse à Chantilly (*classement par arrêté du 09 mai 1989*) ;
- Table d'Apremont (*inscription par arrêté du 1er février 1988*).

#### **Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits (AC2) :**

- Domaine de Chantilly (*classement par arrêté du 28 décembre 1960*) ;
- Vallée de la Nonette (*inscription par arrêté du 06 février 1970*).

#### **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3) :**

- Une canalisation de transport de gaz (*localisation : centre du territoire communal*) ;
- Un poste de livraison (*localisation : lieu-dit « le Chemin des Poissonniers »*) ;
- Un poste de livraison (*localisation : Golf d'Aumale*).

#### **Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2LH) :**

- Faisceau hertzien entre les stations de Mortefontaine et Creil (*décret du 05 mai 1976*).



-  Limites départementales
- (AC1) Périmètres de protection des Monuments
  -  classés
  -  inscrits
-  (I3) Réseau de Transport de Gaz (Attention, il n'y a pas de gaz dans la commune)
-  (I3) Postes de livraison de Gaz
-  (AC2) Sites naturels inscrits
-  (AC2) Sites naturels classés
-  (PT2LH) SUP de protection contre obstacle pour les lignes à haute tension
-  Communes
-  BD Ortho

**Description :**

Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).